

A. D. 509/10. — St. Hilaire de Poitiers. Demi-onciale.

Rome, Archivio di S. Pietro, D. 182.

Tiré d'un Codex en parchemin, contenant les écrits de saint Hilaire de Poitiers. Grandeur : 27 × 20 cm. Notre premier Fac-similé donne les chapitres 13 et 14 du 12^e livre *De Trinitate*, le second donne la fin du livre *In Constantium*. Là, le correcteur du Codex fait cette remarque en lettres cursives, qu'il a collationné le Codex la 14^e année du règne de Transamund, à Karalis. Le règne de ce roi des Vandales ayant commencé en 496, cette date répond donc à l'année 509 ou 510 de notre ère. La date ne se réfère évidemment qu'à la correction, mais celle-ci dut se faire aussitôt après l'achèvement des manuscrits, d'où il est à supposer que notre Codex était achevé à l'année indiquée ci-dessus ou peu auparavant. Jusqu'ici le nom de lieu, marqué dans la signature, a été lu de plusieurs manières : Holstenius a lu *Putzalis*, Mabillon et les éditeurs du *Nouveau traité* (d'après un mauvais Fac-similé) ont lu *Kasults*, Reifferscheid *Kasulas*, Pertz, Zangemeister et Wattenbach et les éditeurs des Fac-similés de la Palaeographical Society *Karalis*, enfin Dziatzko *Kurabis*. On ne peut guère opter qu'entre *Karabis* et *Karalis* (voir les explications ci-dessous). Quelle est la ville qui se trouve indiquée sous ce nom, on ne sait pas au juste. Dans les inscriptions africaines, figurant dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, il est fait mention de *Curubis*, aujourd'hui Kurba ou Corba (vol. VIII, I, p. 127 et suppl. pars I, p. 1282); de plus de *Karpis*, aujourd'hui Korbes ou Curbes (vol. VIII, I, p. 130 et suppl. pars I, p. 1283); ces deux villes appartenaient à la *Provincia proconsularis*. *Caralis* se trouve mentionnée sur une inscription en Numidie (vol. VIII, I, p. 360). Il s'agit vraisemblablement de Cagliari en Sardaigne (appelée communément *Calaris*, mais aussi *Caralis*); la Sardaigne se trouvait alors sous la domination des Vandales, et beaucoup d'évêques d'Afrique, bannis par Transamund, vivaient là. Voir sur le Codex Dziatzko, *Untersuchungen über ausgewählte Kapitel des antiken Buchwesens*, Leipzig 1900, p. 186, note 2; Zangemeister et Wattenbach, *Exempla codicum latinorum litteris maiusculis scriptorum*, Heidelberg 1879, pl. 52.

Le Codex présente le premier exemple connu daté de l'écriture demi-onciale.

L'écriture est grande et forte et a conservé encore quelque chose de monumental; au premier coup d'œil, on serait porté à la prendre pour une écriture majuscule. Mais elle a un grand nombre de lettres minuscules, empruntées à la cursive romaine; elle a donné à ces lettres une forme calligraphique et les a pour ainsi dit ennoblies, en particulier a, b, d, g, m, r, s. Aux autres lettres elle a laissé plus ou moins la forme onciale, tout en les adaptant au nouveau caractère d'écriture et en modifiant, d'après les autres lettres, leur proportion. — La distinction, parmi les lettres, de longues et de courtes, observée déjà çà et là dans des écrits antérieurs, est faite, dans la demi-onciale (comme dans la cursive romaine récente) d'une façon systématique. Alors que les lettres de la Capitale et de l'Onciale des premiers temps avaient à peu près la même hauteur et étaient contenues comme entre deux lignes parallèles, ici les lettres sont limitées par quatre lignes : les unes se tiennent entre les lignes médianes, a, m, n, o, l, u; d'autres dépassent de beaucoup la ligne supérieure médiane, b, d, h, k, l; d'autres, au contraire descendent au-dessous de l'autre ligne médiane, g, p, q. Un certain nombre de lettres n'ont pas de grandeur fixe : on les trouve tantôt à l'intérieur des lignes médianes, tantôt elles les dépassent soit en haut soit en bas; souvent aussi elles sont d'une grandeur moyenne, et si elles vont au-dessus ou au-dessous des lignes médianes, néanmoins elles n'arrivent pas jusqu'aux lignes extérieures. De cette espèce sont : e, e, f, i, r, s, x, y, z. Deux de ces lettres, f et s, en beaucoup de manuscrits, sont plus longues que toutes les autres lettres et dépassent à la fois en haut et en bas les lignes médianes (voir les explications, pl. 13).

Les lettres isolées. a la plupart du temps est à moitié ouvert (I, 11, 6); quelquefois, en particulier à la fin de la ligne, il a la forme onciale (II, 4), e est tracé de deux coups de plume (I, 5, 6), d a la forme droite; la panse est ouverte; la haste descend un peu au-dessous de la ligne (I, 1), e le plus souvent est fermé; quand il se lie avec d'autres lettres, il est quelquefois ouvert; l'arc supérieur était tracé d'un nouveau coup de plume et ainsi il se composait de trois traits (I, 13, 17). La languette de l'f est à la hauteur de la ligne supérieure médiane (I, 1), g ressemble à peu près à un z des temps postérieurs, la tête en est formée d'une ligne horizontale (I, 10), n a toujours la forme majuscule (I, 1), la panse du p est d'ordinaire ouverte par en bas (I, 2). De même la panse de q; elle est large et formée de deux traits (I, 4). L'épaule de l'r est large et incline beaucoup vers le bas (I, 1, 2). La haste du t est tout à fait arrondie; elle décrit une courbe vers la gauche pour se redresser vers la droite (I, 2), u est quelquefois suscrit, la forme en est alors petite et arrondie (I, 8, 27; II, 7). Voir y (II, 5).

a) Fuimus enim aliquando filii iracundiae; sed filii Dei pro spiritu adoptionis effecti, et dici id mereretur potius quam nascimur.
Et quia omne quod fit, antequam fiat, non fuit, nos cum filii non fuisset, ad id quod sumus efficitur. Ante enim filii non eramus, sed postquam meruimus hoc sumus. Sumus autem non nati sed facti, neque generati, sed adquisiti. Adquisivi enim sibi Deum populum; et per hoc genuit. Genuisse autem Deum filios, numquam cum proprietatis significatione cognoscimus. Non enim ait: „Filius meus generavi et exalavi;“ sed hoc tantum: „Filius generavi et exalavi.“ Nisi forte in eo quod ait: „Filius primogenitus meus Israel;“ quisquam hoc quod „primogenitus

meus“ dixit, ad detrahendam Filio proprietatem generationis intellegit; ut quia et de Israel dixit „meus“, adsumptio factorum filiorum pro nativitate proprietate usurpata sit, et ideo non sit nativitate Dei proprium, quod de eo dictum est: „Hic est filius meus dilectus,“ cum „meus“ etiam illis proprium esse dicatur, quos non natos esse manifestum est. Non natos autem esse, licet nati esse dicantur, vel ex eo doctur cum dicitur: „Populo qui nascetur, quem feci Iovabit.“ Ergo populus Israel ita nascetur, ut fiat; neque per id quod nasci dicitur, non intellegitur et fieri. Ex adoptione est enim filius, non ex generatione; neque ei proprietatis, sed nuncupatio [est].

Quaternio XXXIII.

Abbréviationes. q avec un trait ondulé pour que (I, 30). Pour m et n à la fin des lignes on a un trait qui se trouve moitié sur la voyelle précédente (II, 6, 14). On trouve aussi les abrégés des manuscrits chrétiens (I, 9, 10, 15, 26).

Souvent u se trouve en ligature (I, 4, 11, 30; II, 3, 12). e et i forment souvent une liaison libre avec les lettres voisines; alors e est ouvert, i est long et descend très bas (I, 1, 13). Au lieu de ae on a déjà e cédillé (pourant nos Fac-similés n'en offrent aucun exemple).

Séparation de mots et de phrases. Les mots sont parfois séparés par un petit espace blanc. Pour la séparation des phrases ou des membres de phrase, on laisse un plus grand espace blanc (I, 6, 9, 10). Les nouvelles phrases commencent parfois par de plus grandes lettres (II, 2, 9, 13). Aux nouveaux paragraphes, la première lettre avance un peu sur la marge (I, 4, 27). A certains passages, il semble qu'il y ait des points, mais à y regarder de plus près on reconnaît que ces points ne font que marquer la fin de la queue des lettres (I, 3, 15).

En tête de la page, on donne le numéro du livre; quatre points entourent le chiffre. Les quaternions portent leur numéro sur la dernière page dans l'angle, en bas, à droite.

La signature du correcteur marque une cursive récente bien formée, avec beaucoup de ligatures. Quant au nom de lieu si fort débattu, on reconnaît facilement dans la première lettre un k, dans la seconde un a ouvert suscrit; la 3^e est un r et la 4^e un a ouvert; la 5^e lettre est douteuse. En faveur de b : la lettre décrit d'abord un arc vers la gauche, puis se redresse vers la droite, et semble finir par un point; i se tient plus à distance et est plus haut que dans la ligature li du premier mot de la signature. En faveur de l : l, qui suit, a la forme longue, celle qu'il doit avoir dans la ligature li, non pas en liaison avec b; le point avant l résulte peut-être de la transparence de l'encre du verso.

Dans le nom Transamundi on a deux a suscrits; u a été suscrit après coup; un trait oblique constitue la finale abrégée. Après les lettres rg viennent deux petits traits que l'on a lus jusqu'ici; cependant ils sont plutôt des signes de ponctuation : en effet, ils se trouvent séparés du mot; de plus les lettres l et s n'avaient pas encore cette forme; les traits ont de la ressemblance avec le signe d'abréviation dans le mot explicit (II, 23).

Les deux dernières lignes en lettres onciales offrent un des rares exemples de l'écriture onciale de date certaine. La dernière ligne contient les premiers mots du livre ad Constantium. A remarquer que domine, ici titre de l'empereur, a la même abréviation que Domini, désignant Dieu. La phrase entière se lit : *Benignifica natura tua, domine beatissime Auguste, cum benigna voluntate concordat.*

Iter II.

b) decem et octo convenientes apud Niciam episcopi sunt: anathema deinde omnes, qui variis exinde expositionibus adfuerunt. Ipse quoque pridem iam mortuus anathema tibi pater tuus est, cui Nicaena synodus fuit curae, quam tu falsis opinionibus infamatum perturbas, et contra humanum divinumque iudicium cum paucis satellitibus tuis profanum inipugnans. Sed non licet tibi nunc regno potenti etiam in posterum praeiudicare. Extant enim litterae, quibus id, quod tu criminosis putas, pie tunc esse susceptum doctur. Audi verborum sanctam intellegentiam, audi ecclesiae inperurbatam constitutionem, audi patris tui professam

idem, audi humanae spei confidentem securitatem, audi hereticae damnationis publicum sensum, et intellege te divinae religionis hostem, et inimicum memorem raris sanctorum, et paterna pietatis rebellem.

Contuli in nomine Domini Iesu Christi apud [Karalis] constitutus anno quartodecimo Transamundi [regis].

Explicit liber in Constantium. Incipit eiusdem ad Constantium. 25 Benignifica natura tua, domine beatissime